

Légation de Suisse
en
France.

Paris, le 4 Décembre 1878

N^o $\frac{1}{3776}$

Confidentiel

Monsieur le Président

Pour faire suite à mon rapport du 28 Novembre
N^o 3737, j'ai l'honneur de Vous annoncer que, dans une tournée
faite hier par le Ministre des Finances, le Directeur des
affaires Criminelles au Ministère français de la Justice, M. Picot,
s'est exprimé comme suit dans un entretien avec M. Lardy :

« Vous avez eu les bruits de mesures collectives qui
« seraient projetées par diverses puissances contre la Suisse
« à raison de l'asile qu'on accorde dans Votre pays aux
« réfugiés socialistes. Nous nous préoccupons de ces bruits,
« dans une certaine mesure; nous craignons qu'on ne
« commencent par la Suisse, pour venir ensuite s'en prendre
« à la France; nous avons, il est vrai, notre loi sur ou
« plutôt contre l'Internationale; mais cette loi n'augmente

Monsieur

Monsieur Scheuch

Président de la Confédération

Berne

BAR

8

Dodis



« pas les compétences du pouvoir administratif & s'en remet
 « à l'action des tribunaux. Nous craignons que, dans divers
 « pays, & notamment à Berlin, on ne vienne un beau jour
 « nous dire que l'ordre matériel est, et est vrai, sauvegardé en
 « France, mais que la forme républicaine du gouvernement
 « est un encouragement donné à la démocratie-socialiste,
 « et qu'il conviendrait, de la part de la France, de donner
 « aux Etats monarchistes de certaines garanties législatives. »

M. Picot a lieu de croire qu'aucun ambassadeur étranger
 n'a encore entretenu officiellement M. Waddington de la
 question, mais le gouvernement français croit savoir que,
 dans deux ou trois ambassades étrangères, le bruit de
 démarches futures conçues dans cet esprit est très vivement
 accueilli, mais que ces ambassades attendent les élections
 du 5 Janvier avant d'agir. Il a terminé en disant
 qu'il serait heureux de savoir, à l'occasion, la nature

des démarches qui pourraient être tentées auprès de la Suisse
 par d'autres puissances, parce que, a-t-il répété, & nous
 craignons ici que notre tour ne vienne si on commence
 une fois cette campagne".

M. Picot est un ancien Président de Chambre au Tribunal
 de la Seine; il est gendre du C^{te} de Montalivet, ancien
 Ministre de Louis Philippe, & il a montré, comme son
 beau père, une grande fermeté contre la tentative réactionnaire
 du 16 Mai. M. Dufaure a attaché à lui ce magistrat éclairé,
 déjà très connu par son "Histoire des Parlements, avant 1789",
 pour le mettre à la tête de tout le service de la justice
 criminelle en France. Cette grande situation de M. Picot
 donne un certain poids à ses paroles, ce qui m'engage
 à vous les transmettre à titre de renseignement &
 en raison de l'initiative qu'il a prise.

Agreez, Monsieur le Président, l'assurance de ma
 plus haute considération

Le Ministre de la Confédⁿ Suisse
 Kerny